

7.3.9.

Les secteurs d'information sur les sols en application de l'article L.125-6 du Code de l'environnement

Projet de PLUI arrêté par délibération du Conseil territorial en date du 4 décembre 2024

Légende :

Secteurs d'information sur les sols en application
au titre de l'article L.125-6 du Code de l'environnement

Cadastre

Limite communale

Limite parcellaire

Bâti

